



Utiliser des contraceptifs ?

Cheikh Abdullah Al Adani



[Ecoutez le Cheikh](#)

Question :

Est-il permis à la femme d'utiliser des contraceptifs comme la pilule ou autres ?

Réponse :

S'ils ne sont pas nuisible et qu'ils sont utilisés pendant la période de l'allaitement ou qu'une nouvelle grossesse pourrait lui être nuisible alors cela est permis.

Par contre s'ils sont nuisibles alors il n'est pas permis de les utiliser car il n'est pas permis de se causer du tort à soi-même ni aux autres comme l'a dit le Prophète ﷺ.

Il faut donc interroger les spécialistes à ce sujet tout en sachant que la majorité de ces pilules sont néfastes. Mais si les spécialistes nous informe qu'il y en a qui ne sont pas nuisibles alors il est permis de les utiliser mais seulement à condition que ce soit pendant la période d'allaitement. C'est-à-dire qu'il n'est pas permis de les utiliser plus de deux ans sauf en cas de grande nécessité.

En cas de grande nécessité, il est permis de les utiliser plus longtemps comme dans le cas d'une femme à qui une nouvelle grossesse pourrait causer du tort ou une femme à qui il est arrivé une chose qui lui oblige de retarder sa grossesse. Dans ce cas « ne vous causez pas de tort à vous-même ni aux autres ».

Fin de la réponse de Cheikh Abdullah Al Adani

Traduit et publié par daralhadith-sh.com

Partagez cet article :

J'aime 0

Tweet 0
